

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Germain-Lembron (63340), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Approbation du Contrat de Relance et de Transition Écologique de l'Agglo du Pays d'Issoire**

Annexe : projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique de l'Agglo Pays d'Issoire

Date de convocation : 3 décembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 15 décembre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : DUBESSY Florence

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 75

- Titulaires : 69

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 22

Absents excusés : 24

Votants : 97

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (75)**

CALISTE Yolande (S)	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	DUBESSY Florence	PAGESSE Pierre
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	PELLEGRINELLI Christophe
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	PEREIRA-MAURIAT Christine
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PETELH Sandra
BARDY André	FERRARIS Nathalie	
BARRAUD Bertrand	FOUCAULT Marie-Françoise	
BARTHOMEUF Serge	MAISONNEUVE Alain (S)	
BASTIEN Gérard	GAUDRIALT Damien	PRADIER Laurent
	GILBERT Odile	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOUSSARD Bérengère	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GOYON Guy	ROUX Bernard
BOISTARD Philippe	GUILLAUME Julien	RYCKEBOER Christian
BOURG François	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
BRUN Pascale	HOSMALIN Marc	SAUVANT Jean-Pierre
BARRAUD David (S)		SERRA Pierre
BRUNETTI Graziella	LABUSSIÈRE Jean-Marc	TEZENAS Olivier
CHABAUD Christelle	LAMOUREUX Jean-François	THERME Jacques
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	THEVENET Emilie
COLLET Jean-Pierre	LEGENDRE Denis	TINET Georges
CORRE Jean-Marie	BEAU-MALLET Catherine (S)	TOURLONIAS Vincent
COSTE Yves	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
COSTON David	MALORON Annie	MOURGUE Isabelle (S)
COUDUN Valérie	MERLEN Bernard	VARISCHETTI Martine
CREGUT François	METEIGNIER Stéphane	VEZON Christophe
CROZE Yves-Serge		
DESVIGNES Jean		

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6)** AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BRUNEL Séverine (BARRAUD David) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; VALLON Sébastien (MOURGUE Isabelle) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (22)** ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BESSEYRE Fabien ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DENAIVES Catherine à RYCKEBOER Christian ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à GUILLAUME Julien ; KINDT Patrick à SAUVANT Jean-Pierre ; LAGARDE Maguy à ROUX Bernard ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; MASSARDIER Marie-Laure à TINET Georges ; MONTMORY Dominique à DUBESSY Florence ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à DUBESSY Florence ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

**ABSENTS EXCUSES : (24)** ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; CORREIA Emmanuel ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; FERREIRA Fernando ; GREGOIRE Nathalie ; JAFFEUX Sébastien ; JEANMOUGIN Isabelle ; LE MARREC Laurys ; LEROY Véronique ; LIGNIERE Frédéric ; LLONG Lucie ; MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PELLISSIER Patrick ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ; THALAUD François ; ZANIN Nathalie ;

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Dans le but de refonder sa politique de contractualisation avec les territoires, ainsi que de soutenir les projets territoriaux dans le cadre du plan de relance, l'État a mis en place le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Ce contrat a pour vocation de devenir le nouvel outil privilégié de contractualisation avec l'État, et est appelé à remplacer progressivement les contrats existants (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, PCAET, OPAH-RU, etc.). Cette logique de guichet unique devrait permettre pour les collectivités maîtres d'ouvrages de mobiliser plus facilement leurs partenaires publics, de simplifier l'accès aux différentes aides financières proposées, et pour l'État de garantir la cohérence de ses interventions sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent aujourd'hui des objectifs communs à tous les territoires. Aussi, les projets sollicitant un soutien public et inscrits dans le CRTE se doivent de prendre en compte leur empreinte carbone et leur impact sur la biodiversité, conformément aux ambitions nationales. La lutte contre l'artificialisation des sols et contre les émissions de gaz à effet de serre sont les grandes lignes directrices à considérer dans les différentes natures de projets qui seront portés par le CRTE.

Le CRTE a pour objectif de regrouper tous les grands projets du territoire sur la durée de la présente mandature 2020-2026, en cohérence avec les contrats de plans État-Région et tout en contribuant au plan de relance 2021-2022 du territoire.

Dans le respect de l'objectif global de transition écologique, le CRTE a vocation à être évolutif. C'est pourquoi, après sa signature qui doit intervenir avant le 31 décembre prochain, le contrat pourra faire l'objet d'amendements par voie d'avenants, afin de pouvoir compléter et ajuster les différentes actions inscrites en son sein.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

**CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la circulaire N°6231/SG du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 ;

**CONSIDERANT** le Contrat de Relance et de Transition Écologique d'Agglo Pays d'Issoire, ci-annexé ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Votants : 97**

- Pour : 97
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver le Contrat de Relance et de Transition Écologique de l'Agglo Pays d'Issoire ci-annexé ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le présent CRTE, ainsi que tout document y afférant.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10/12/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20211209-DEL\_38-DE